

Facteurs de risque de cancer professionnel en Europe – premiers constats de l'enquête sur l'exposition des travailleurs

AUTEUR :

E. Peris, département Études et assistance médicales, INRS

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a conduit une enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer en Europe (WES – *Workers' Exposure Survey*).

L'enquête WES a été menée en Allemagne, en Irlande, en Espagne, en France, en Hongrie et en Finlande entre septembre 2022 et février 2023. Il s'agissait d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire de travailleurs d'au moins 15 ans, joints sur leur téléphone portable. Cette enquête était destinée à estimer l'exposition probable des travailleurs au cours de la dernière semaine de travail à 24 facteurs de risque de cancer connus.

L'échantillon comprenait des salariés et des travailleurs indépendants et couvrait toutes les professions et secteurs d'activité, y compris l'administration publique. Les enquêtés ont répondu à des questions détaillées sur les tâches accomplies la semaine précédant l'enquête et les mesures de prévention en place. La probabilité d'exposition à des facteurs de risque de cancer était estimée à l'aide de l'outil australien «*occupational integrated database exposure assessment system tool* (<https://www.occideas.org/>)» et les expositions ont pu être classées en trois catégories (niveaux élevé, moyen ou faible d'exposition). L'EU-OSHA fournit un document spécifique sur la méthode de cette enquête (<https://osha.europa.eu/en/publications/occupational-cancer-risk-factors-europe-summary-methodology-workers-exposure-survey>).

Les premières conclusions de cette enquête viennent d'être publiées (<https://osha.europa.eu/fr/publications/occupational-cancer-risk-factors-europe-first-findings-workers-exposure-survey>). L'ensemble des données, notamment des informations plus appro-

fondies sur les expositions combinées et l'évaluation finale des expositions, seront publiées en 2024.

Les premières informations sur l'exposition probable des travailleurs au cours de leur dernière semaine de travail, sur la base de 24 402 entretiens, montrent que la majorité des travailleurs n'est exposée à aucun des 24 facteurs de risque de cancer pris en compte dans l'étude (environ 53 %) et environ 20 % à un seul. Les expositions professionnelles les plus fréquentes sont le rayonnement ultraviolet solaire (environ 21 % des travailleurs), les fumées d'échappement des moteurs diesel (environ 20 %), le benzène (environ 13 %), la silice cristalline (environ 8 %) et le formaldéhyde (environ 6 %), suivies par le chrome hexavalent, le plomb et ses composés inorganiques et les poussières de bois. Concernant le rayonnement solaire, les expositions sont retrouvées dans tous les types de métiers, particulièrement ceux exercés en plein air (ouvriers du bâtiment, ouvriers agricoles, chauffeurs...). Par ailleurs, travailler à proximité de la neige sans protection oculaire est estimé comme une circonstance d'exposition à un niveau élevé.

Concernant les fumées d'échappement des moteurs diesel, le niveau d'exposition est la plupart du temps estimé comme bas. De 76 à 99 % des travailleurs des stations-service, des mines et carrières, de la construction et de l'entretien des routes, des chauffeurs et transporteurs sont probablement exposés à ce facteur de risque. Les principales circonstances résultant en une exposition à un niveau élevé sont la conduite de véhicules diesel à l'intérieur d'un bâtiment ou sous terre sans mesures de prévention appropriées (évacuation des gaz d'échappement vers l'extérieur).

Les expositions probables au benzène concernent 98 % des travailleurs des stations-service, 68 % des

travailleurs de la construction et de l'entretien des routes et 51 % des pompiers.

Les travailleurs exposés à la silice cristalline sont dans le secteur de la construction, les travailleurs des mines et carrières, de la construction et de l'entretien des routes, les ouvriers de la production de céramique. Les circonstances d'exposition à un niveau élevé concernent, par exemple, le nettoyage inapproprié de la poussière de sable ou des mesures de protection inappropriées lors du travail avec de la pierre naturelle.

Les travailleurs exposés au formaldéhyde sont les ouvriers de la tapisserie, les fleuristes, les pompiers, les fabricants de chaussures, les cordonniers, les maroquiniers et les ouvriers de fabrication du caoutchouc, du plastique ou de la résine.

Ces premiers résultats sont complétés par quelques données sur les polyexpositions, les conditions d'emploi (indépendant, petites entreprises...; type de contrat).